

NOTE DE RENTREE Année scolaire 2023 / 2024

<p>Horaires Lundi, mardi, Jeudi, vendredi <i>Pour des raisons de sécurité, merci aux parents d'attendre les enfants au-delà des barrières sur le parvis !</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> De (08h20 à 11h30) et de (13h20 à 16h20) pour les maternelles De (08h20 à 11h30) et de (13h20 à 16h20) pour les élémentaires des classes A De (08h20 à 11h30) et de (13h20 à 16h30) pour les élémentaires des classes B En cas de retard le portail sera fermé ; il faudra donc sonner et attendre que le Directeur vous ouvre ! Afin d'éviter de déranger le Directeur et les classes, respecter les horaires, SOYEZ à l'HEURE !
<p>Vacances scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Vacances de la Toussaint Du vendredi 20 octobre après la classe au lundi 06 novembre au matin Vacances de Noël Du vendredi 22 décembre après la classe au lundi 08 janvier au matin Vacances d'Hiver Du vendredi 23 février après la classe au lundi 11 mars au matin Vacances de Printemps Du vendredi 19 avril après la classe au lundi 06 mai au matin Week-end de l'Ascension Du mardi 07 mai après la classe au lundi 13 mai au matin Début des vacances d'Eté VENDREDI 05 JUILLET après la classe !
<p>Absences et retards</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les parents doivent impérativement prévenir le jour même le Directeur de toute absence de leur enfant (SMS) et dans tous les cas, fournir un mot d'excuse par écrit sur papier libre via le cahier de liaison, au retour de l'enfant ! Trop d'enfants reviennent après une absence sans aucun mot. Les parents doivent obligatoirement venir chercher leur enfant à l'école pour une absence exceptionnelle accordée par le Directeur en cours de journée. Les parents veilleront au respect des heures de rentrée et de sortie, de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure ; ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure. Dans le cas où un rendez vous médical serait pris sur le temps scolaire, la demi journée sur laquelle aura été donnée le rendez-vous, sera vaquée et l'enfant ne pourra pas déjeuner à la cantine ce jour-là. (on ne pourra pas rentrer ou sortir à n'importe quelle heure car ces va et vient dérangent l'école). <p>Concernant les demandes de sorties pour des prises en charge à caractère médical (orthophonie...), après accord du Directeur, elles se feront, pour des raisons de sécurité et d'organisation sur les heures d'entrée ou de sortie d'école ou sur les temps de récréation UNIQUEMENT !</p>
<p>Règlement intérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement intérieur de l'école vous a été distribué. Merci d'en prendre connaissance pour faciliter son application.
<p>Relations parents enseignants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. Les parents peuvent rencontrer les enseignants ou le Directeur à l'occasion de la réunion de rentrée ou sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison). <p>Connectez-vous au site de l'école pour suivre l'actualité de l'école et de votre enfant !</p>
<p>Assurance</p>	<p>Dans le cadre des activités obligatoires, c'est-à-dire les activités fixées par les programmes scolaires et qui sont obligatoires pour les élèves, l'assurance scolaire n'est pas exigée, mais conseillée !</p> <p>Dans le cadre des activités facultatives offertes par les établissements, l'assurance est obligatoire, tant pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (assurance de responsabilité civile) que pour ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle-accidents corporels). Le chef d'établissement est en conséquence fondé à refuser la participation d'un élève lorsque son assurance ne présente pas les garanties suffisantes exigées.</p>

Aide Pédagogique Complémentaire	Une Aide Pédagogique Complémentaire (soutien) pourra être mise en place par les enseignants selon des modalités qui vous seront expliquées en réunion de parents-enseignant dont le calendrier sera posté sur le site.
Coopérative <i>(pour vous inviter à participer, un mot vous sera bientôt distribué)</i>	<p>« Même si la participation n'est pas obligatoire elle n'en demeure pas moins indispensable. Merci ! »</p> <ul style="list-style-type: none"> Le montant indicatif de la participation est fixé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> 1 enfant : 10 €. (ceci est un montant indicatif) 2 enfants : 15 €. (pas de supplément au-delà de 2 enfants) chèque à l'ordre de : « Ecole Primaire de La Gare » Cet argent vient alimenter la coopérative scolaire qui reçoit également en majorité des subventions municipales pour aider à participer à l'organisation de classes de découverte ou de sorties. Nous recevons aussi des sommes provenant des bénéfices de l'organisation de manifestations portées par l'école ou conjointement avec l'association « Les enfants d'abord » telles que : loto, tombolas, photographies scolaires ... Cet argent, outre la participation à des sorties, servira aussi à l'achat de matériels pédagogiques, à l'abonnement à des revues ou journaux pour les enfants, à l'inscription à divers concours ... <p>Toutefois, selon le cas, une participation financière pourra vous être demandée : l'argent de la coopérative ne permettant pas de tout prendre en charge.</p>
Effectifs de la rentrée (16 classes)	<ul style="list-style-type: none"> PSMS1 Mme Fauré 26 élèves ; PSMS2 Mme Rose 25 élèves PSMS3 Mme Blanc-Picanon 25; PSGS4 Mme Papot 25; PSGS5 Mme Giraudin 25 CP A et CP B : Mme Attali 27 / Mme Mouron 27 CE1 A et CE1 B : Mme Testagrossa 27 / Mme Roussel / Mme Lota 26 CE2 A et CE2 B : Mme Berdiel 26 / Mme Neveux 29 CM1 A et CM1 B : Mme Giraud 29 / M. Cornille 29 CM2 A et CM2 B : Mmes Saulnier 27 / Mme Mézière 27 ULIS : Mme Ghougassian : 12 élèves (<i>répartis dans les classes élémentaires</i>). <p>Au total il y a 400 élèves à l'Ecole Primaire de La GARE.</p>
Conseil d'école	<ul style="list-style-type: none"> Les élections auront lieu le : Vendredi 13 Octobre Les parents qui souhaitent en faire partie le signaleront au Directeur dès que possible et ce avant le 15 septembre et sur la fiche de renseignements. Une note à l'attention des parents sera affichée au panneau d'entrée pour rappeler le rôle du Conseil d'école.
Informations diverses	<ul style="list-style-type: none"> L'infirmière scolaire et les médecins PMI et scolaire seront présents dans l'école à certaines dates. Leurs missions est d'assurer le dépistage (visuel, auditif, staturo-pondéral) et le suivi des enfants. L'association de parents d'élèves « les Enfants d'Abord » présente sur l'Ecole Primaire de La GARE, de par les manifestations qu'elle organise, participe à l'amélioration de la vie scolaire. <u>Si vous avez un peu de temps, rejoignez-les ; ils vous attendent !</u> La photographie scolaire aura lieu : les 28 et 29/09 ! <i>Des précisions vous seront données ultérieurement.</i>
Accueil périscolaire	<p><i>A partir de 07h30 le matin et jusqu'à 18h00 le soir.</i></p> <p><i>t : Périscolaire : 04.42.11.20.27</i></p> <p>matin et soir, dans les locaux de l'Espace Mistral.</p> <p>Contactez le SEJ 04 90 55 32 92 ou sej@ville-pelissanne.fr</p> <p>pour toute inscription, désinscription, changement...</p>

Le VENDREDI 29 SEPTEMBRE à 18h00, l'Association « Les enfants d'abord » et toute l'équipe éducative de l'école vous offrent un apéritif de bienvenue !

Toute l'équipe enseignante se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'aux enfants, une excellente année scolaire.

F.Bicheron Directeur